



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2024/12-45**

**Objet : Marché 2024MA10 – Travaux d'entretien et de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

Le dix-décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT (à partir du point n°8, 20h28), Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°6 – 20h17), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire  
Dominique GERBERT à Gérard PARFAIT (jusqu'au point n°7)  
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Véronique LOZEVIS à Christine CAILLAT  
Pascale COURMONT à Isabelle TRAPPIER

**Absents n'ayant pas donné pouvoir**

Clothilde FRETE  
Sophie LAFEUILLADE  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions des articles L.2123 et R.2123, L.2152-1 à L.2152-4, R2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique,

**Considérant** la nécessité d'effectuer un entretien du réseau d'éclairage public, d'entretien des feux de signalisation tricolore et la réalisation de travaux neufs,

**Considérant** la consultation sous forme de procédure adaptée lancée par la commune,

**Considérant** la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) le 7 mai 2024 et publié au BOAMP sous le numéro 24-101919,

**Considérant** les 3 offres reçues dans les délais,

**Considérant** qu'à la suite des négociations lors de la réunion du 27 novembre 2024, la société SEIP IDF, située 4 allée des Dévodes, 91160 SAUX LES CHARTREUX, présente l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour :

- . un montant annuel forfaitaire sur la base de la DPGF de 14 250,20€ HT, soit 17 100,24€ TTC (TVA 20%) correspondant aux travaux d'entretien préventif de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse
- . un montant annuel sur la base des prix du BPU pour les travaux d'entretien curatif, les travaux neufs et la pose et la dépose des illuminations de Noël

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « Finances, Informatique, et Ressources humaines » d'une part, et « Travaux, Urbanisme » de l'autre, en date du 3 décembre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux, d'entretien et de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore à la société SEIP IDF, située 4, allée des Dévodes, 91160, SAULX LES CHARTREUX.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance  
**Karine DUBOIS**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,  
**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 16/12/2024  
Document rendu exécutoire le 16/12/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général  
des Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20241216-2024-12-45-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024